



Vous êtes assistant(e) maternel(le) du particulier employeur découvrez vos services dédiés

Document à conserver

En choisissant le métier d'assistant(e) maternel(le), vous êtes entré(e) dans le secteur des emplois de la famille et des services à la personne. Vous vous assurez ainsi une bonne couverture sociale et bénéficiez, désormais, des services du Groupe IRCEM.

The logo for IRCEM GROUPE features a stylized red and white graphic element resembling a 'C' or a swoosh to the left of the text 'IRCEM' in a large, bold, serif font. Below 'IRCEM' is the word 'GROUPE' in a smaller, red, sans-serif font.

Retraite • Prévoyance • Prévention • Mutuelle • Action sociale
Groupe de Protection sociale à gestion paritaire au service du premier employeur de France et de ses salariés

Edito

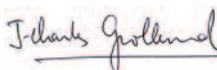
Vous êtes, aujourd'hui, assistant(e) maternel(le) du particulier employeur. Le Groupe IRCÉM est votre groupe de protection sociale et de ce fait s'attache à vous accompagner dans votre vie quotidienne.

Nos collaborateurs sont à votre écoute pour vous permettre d'améliorer votre protection sociale, pour vous apporter des solutions en cas de difficultés passagères, pour vous protéger contre les risques de la vie et pour répondre à vos interrogations sur la retraite.

N'hésitez pas à les contacter du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au :
0 980 980 990 (appel non surtaxé).

Nous mettons également à votre disposition le portail Internet **www.ircem.com**. Inscrivez-vous et consultez-le régulièrement ! Vous y trouverez tous les services qui vous sont réservés ainsi que de nombreuses informations utiles.

Sincèrement vôtre,



Jean-Charles Grollemund
Directeur Général
Groupe IRCÉM



Sommaire

Le Groupe IRCÉM, votre groupe de protection sociale	3
Votre retraite	4
Votre prévoyance	5
Vos garanties complémentaires	6
Votre Action sociale	7
Votre Droit Individuel à la Formation	8
Le Groupe IRCÉM vous accompagne	9
Informations pratiques	10

Le Groupe IRCEM, votre groupe de protection sociale

Le Groupe IRCEM vous accompagne dans votre vie quotidienne en vous proposant des services dédiés.

Nos services

Le Groupe IRCEM est le groupe de protection sociale au service des salariés, des particuliers employeurs et des retraités du secteur des emplois de la famille et des services à la personne.

Au sein du Groupe, 3 institutions :

- **IRCEM Retraite**, qui gère la retraite complémentaire des salariés du secteur,
- **IRCEM Prévoyance**, qui offre des garanties de prévoyance collective,
- **IRCEM Mutuelle**, qui propose des garanties individuelles facultatives.

Le Groupe IRCEM, c'est aussi :

- une écoute et des conseils en cas de difficultés passagères grâce à notre Action sociale,
- un engagement de plus en plus marqué dans le domaine de la prévention.

Nos valeurs :

- la valorisation des métiers des services à la personne,
- le service client au coeur de nos préoccupations,
- la volonté d'offrir à nos clients des services et des garanties de qualité au meilleur tarif.



Votre retraite

Vous cotisez, comme tous les salariés du secteur privé, à la retraite de base de la Sécurité sociale.

Vous cotisez également à la retraite complémentaire auprès d'une caisse retraite Arrco. C'est l'IRCEM Retraite qui gère les droits à la retraite complémentaire des assistantes maternelles.

Votre retraite

=

Retraite de base
(Sécurité sociale)

+

Retraite complémentaire
(Arrco)

Comment se construit votre retraite complémentaire?

Vos cotisations de retraite complémentaire sont transformées en points de retraite.

Au moment de prendre votre retraite, le total des points est multiplié par la valeur du point (revalorisée chaque année au 01/04) et donne ainsi le montant annuel de votre retraite complémentaire.

Points
obtenus

x

Valeur
du point

=

Montant
retraite
annuelle

Vous pouvez avoir une vue globale de tous vos points acquis pendant votre carrière salariée, dans le secteur privé, via un document intitulé Relevé Actualisé de Points (RAP).

Pour consulter votre RAP ou disposer d'informations sur votre retraite, rendez-vous sur votre portail **www.ircem.com**.

Bon à savoir

- Entre 35 et 50 ans, vous recevrez tous les 5 ans un Relevé Individuel de Situation (RIS). Il s'agit d'un récapitulatif de votre carrière et des droits obtenus dans tous vos régimes de retraite, de base et complémentaire.
- A partir de 55 ans, vous recevrez en complément de ce relevé une estimation de votre future retraite (EIG).



Nos conseillers
répondent à vos questions sur
la retraite au **0 980 980 990**
(appel non surtaxé) du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h00.

Votre prévoyance

Les assistants(es) maternels(les) bénéficient d'un accord collectif de prévoyance dont la gestion a été confiée par les partenaires sociaux à l'IRCEM Prévoyance.*

Cet accord prévoit plusieurs garanties :

- une indemnisation complémentaire à la Sécurité sociale pour les arrêts de travail pour maladie, accident ou invalidité de catégorie 2 et 3,
- une rente éducation croissante versée à vos enfants en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie,
- une garantie maladies redoutées qui vous serait versée sous la forme d'un capital en cas de survenance d'une des pathologies couvertes par notre accord,
- le maintien de garantie qui vous permet de bénéficier d'une indemnisation sur une durée de 4 mois en cas de rupture ou de suspension du contrat de travail.

Le versement des prestations est assuré par l'IRCEM Prévoyance.

Pour disposer des informations concernant l'accord de prévoyance des assistantes maternelles : les conditions de l'accord, la procédure d'indemnisation... rendez-vous sur votre portail **www.ircem.com**.



Nos conseillers répondent à vos questions sur la prévoyance au **0 980 980 990** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

* L'ouverture des droits est soumise à conditions, reprises dans une notice d'information que nous tenons à votre disposition.

Vos garanties complémentaires

Protéger votre santé, garantir vos proches en cas de décès, prévenir le risque de dépendance, le risque d'accident, épargner pour votre future retraite ...



L'IRCEM Mutuelle vous apporte une solution spécifique pour chacun de vos besoins en élaborant spécialement pour vous et votre famille, des garanties individuelles adaptées.



IRCEM Mutuelle,
l'assurance de votre tranquillité

Pour vous renseigner, sans engagement, sur les garanties* IRCEM Mutuelle, plusieurs possibilités :

- Connectez-vous sur votre portail www.ircem.com,
- Contactez nos conseillers IRCEM Mutuelle au **0 811 025 030** (prix d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

* Nos garanties prévoient un âge maximum à l'adhésion. Pour la Garantie Santé il est de 70 ans, pour la Garantie Capital Autonomie de 74 ans et pour les garanties en cas d'accident de 74 ans.

Votre Action sociale

L'Action sociale constitue une dimension importante du Groupe IRCEM, inscrite dans la nature même de ses missions et activités. Nos actions ont pour vocation de venir en aide aux salariés cotisants à l'IRCEM Prévoyance.

L'Action sociale vise avant tout à vous accompagner, vous et vos proches, pour prévenir des difficultés que vous pouvez rencontrer dans votre vie ou pour vous aider à les surmonter.

Les administrateurs membres de la commission sociale Prévoyance, ont défini des axes prioritaires d'interventions :

- favoriser et maintenir l'emploi dans notre secteur d'activité,
- favoriser l'accès aux soins médicaux,
- accompagner le handicap,
- soutenir la personne dans les moments difficiles.

Des aides individuelles ont été créées autour de ces axes.

A cet effet, nous mettons à votre disposition de nombreux services. Des dispositifs d'écoute, de conseil et d'orientation ainsi que des solutions de soutien psychologique et des aides financières individuelles, peuvent vous être accordées*.

Vous avez des préoccupations dans votre vie quotidienne : santé, formation, handicap, éducation, micro-crédit... , l'Action sociale de l'IRCEM Prévoyance a mis en place un service téléphonique spécifique « IRCEM Plus ».

Les conseillers IRCEM Plus sont joignables au **0 980 980 990** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

Vous avez besoin d'un soutien psychologique.

Notre Action sociale, en partenariat avec Psya, met gratuitement à votre disposition un service confidentiel d'écoute et de soutien psychologique.

Un psychologue clinicien est joignable au : **0 800 73 77 97** (appel gratuit depuis un poste fixe), 24h/24, 7j/7.



* Nos aides sont attribuées en dernier ressort après avoir utilisé au préalable toutes les possibilités offertes par la législation. Elles sont ponctuelles, soumises à notre réglementation Action sociale. Elles sont attribuées en fonction de chaque situation particulière et du budget dédié disponible.

Votre Droit Individuel à la Formation

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) permet aux assistants(es) maternels(les) de bénéficier d'un capital d'heures de formation. Ce droit découle de l'accord formation de la convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur, signé le 21 Septembre 2006.

Pour bénéficier de ce droit, il suffit de posséder l'agrément et d'être en activité depuis 12 mois. Chaque année d'activité vous obtenez 24 heures de formation cumulables sur 5 ans.

Ce capital acquis appartient au salarié et doit être utilisé avec l'accord de l'employeur.

Les partenaires sociaux ont désigné le Groupe IRCÉM pour mettre à votre disposition votre compteur DIF et vous renseigner sur son utilisation.

Pour accéder à votre compteur DIF, rendez-vous sur **www.ircem.com**.



Nos conseillers répondent à vos questions sur le DIF au **0 980 980 990** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

Le Groupe IRCÉM vous accompagne

Afin de vous faciliter l'accès à l'information et à l'ensemble des services qui vous sont dédiés, le Groupe IRCÉM met à votre disposition :

- un portail Internet www.ircem.com pour vous faire profiter d'un ensemble d'informations utiles concernant votre secteur d'activité et vos droits. Inscrivez-vous et bénéficiez de vos services en ligne (RAP, indemnisation arrêt de travail...).
- un bulletin d'information semestriel regroupant des informations utiles spécifiques à votre secteur d'activité comme l'indemnisation en cas d'arrêt de travail, la prévention, la retraite...
- une newsletter proposant mensuellement des informations relatives à l'actualité, à la prévention-santé, des témoignages et des recettes de cuisine.
- une équipe de conseillers formés et qualifiés pour vous renseigner du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au **0980 980 990** (appel non surtaxé).
- un bus d'information : le Bus IRCÉM des emplois de la famille et des services à la personne pour venir à votre rencontre. Découvrez la tournée du Bus IRCÉM sur le site www.ircem.com ou par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au **0980 980 990** (appel non surtaxé).



Informations Pratiques

Le Groupe IRCEM à votre écoute

Votre retraite complémentaire	0 980 980 990 <i>(appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00</i>	info@ircem.com <i>(précisez l'objet de votre demande)</i>
Vos indemnités complémentaires en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident		
Votre compteur DIF (Droit Individuel à la Formation)		
Des difficultés passagères (service IRCEM Plus, l'Action sociale de l'IRCEM Prévoyance)		
Les garanties IRCEM Mutuelle : Garantie Santé, Obsèques, Dépendance, protection en cas d'accident	0 811 025 030 <i>(prix d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00</i>	www.ircem.com pour accéder à vos services IRCEM en ligne et à des infor- mations utiles.

D'autres organismes vous renseignent

Votre contrat de travail : rémunération, congés payés, licenciement, préavis, jours fériés...		Les sites internet des organisations syndicales représentant les salariés www.travail.gouv.fr
La recherche de nouveaux employeurs	0 825 07 64 64 <i>(0,15€TTC/mn) du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00</i>	www.particulieremploi.fr
Votre formation professionnelle	Contactez l'AGEFOS PME de votre région	www.agefos-pme.fr
	0 800 820 920 <i>(appel gratuit depuis un poste fixe)</i>	www.emploiela famille- formation.fr mail : formation@institut- iperia.fr
Votre indemnisation Sécurité sociale en cas d'arrêt de travail	Contactez la CPAM de votre circonscription	www.ameli.fr
Les indemnités de chômage	Contactez le Pôle emploi de votre circonscription	www.pole-emploi.fr
Votre retraite de base	Contactez la Carsat de votre région	www.lassurance retraite.fr www.info-retraite.fr

Les prestations familiales : la PAJE...	Contactez la CAF de votre circonscription	www.caf.fr
	0 820 007 253 (0,12€TTC/mn)	www.pajemploi.urssaf.fr
Les réductions d'impôts et crédits d'impôts	"Impôts-Service" au 0810 467 687 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)	www.impots.gouv.fr
Votre changement d'adresse		www.changement- adresse.gouv.fr

Vous souhaitez nous écrire, n'oubliez pas d'indiquer sur toutes vos correspondances, papier ou électronique, vos coordonnées complètes (nom, prénom, numéro d'identifiant client IRCEM, numéro de Sécurité sociale, adresse et numéro de téléphone). Sur votre enveloppe, précisez l'objet de votre demande et adressez-la à : Groupe IRCEM - 261, avenue des Nations Unies - 59672 Roubaix cedex 1.

N'oubliez pas que des informations utiles et des services personnalisés vous attendent sur votre portail : www.ircem.com.

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de la réponse ou du service apporté lors de contacts éventuels avec nos services, vous pouvez adresser votre courrier de réclamation au : Médiateur du Groupe IRCEM - 261, avenue des Nations Unies – BP 10504 - 59672 Roubaix cedex 1 qui s'engage à résoudre votre litige dans les meilleurs délais. Vous pouvez aussi le contacter par e-mail à l'adresse suivante : lemediateur@ircem.fr.





261, avenue des Nations Unies - 59672 ROUBAIX Cedex 1
www.ircem.com